MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction de 165 Logements Locatifs Sociaux (LLS) et Logements Locatifs Tres sociaux (LLTS) sur la parcelle AK 1536 a Saint-Laurent-du-Maroni.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SODIM GUYANE

Raison sociale: SODIME GUYANE

N° SIRET: 80512108400018

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: MANTEZ

Prénom(s): Olivier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en : - la construction de 165 logements composes de 39T2, 46T3, 42T4 et 38T5 dont 14 maisons de ville repartis sur une parcelle de 38 911 m². - 5 locaux d'ordures menageres, 2 locaux pour les encombrants et un LCR.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de construire 165 logements dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux se deroulera de la facon suivante : - le defrichage sur environ 0,5 ha, le nettoyage de la parcelle et la pose d'une cloture de chantier.
- les terrassements et reseaux profonds (eaux usees et eaux pluviales) - la construction des batiments ainsi que de deux bassins de retention. - la pose des drains routiers et la realisation de la couche de forme des voiries - la constitution des plateformes des batiments - la mise a disposition des plateformes aux lots batiments - la fin des travaux VRD

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation les reseaux d'eclairage, d'eaux pluviales et usees interne a la parcelle seront geres par l'acquereur final et lui appartiendront. Les reseaux electriques, eau potable et telecom seront geres par le maitre d'ouvrage jusqu'aux limites de la parcelle, les installations de comptages seront poses aux limites de la parcelle AK1536, sur le domain public. Les reseaux sur le domaine public seront geres par les concessionnaires. En fin de chantier des plans de recolements des ouvrages seront remis au maitre d'ouvrage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a une procedure de declaration au titre de la loi sur l'eau. Le projet sera soumis a la rubrique 2.1.5.0. pour son emprise ainsi qu'a la rubrique 2.1.1.0. La charge brute de pollution qu'il genere.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcellaire et projet Nombre des places de stationnement Surface a deboiser Nombre de logement Emprise en sol	(environ 38 911, m²) (199, place) (environ 500, m²) (165, logement) (11 287, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue Paul Castaing

Lieu-dit :

Localité : Avenue Paul Castaing 97320 Saint-Laurent-du-Maroni

Code postal : 97320 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 54°1'8"O Lat. : 5°29'19"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLU de Saint-Laurent-du-Maroni, le projet est en grande majorite en zone urbaine et une portion de la parcelle du projet est en zone agricole.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La parcelle du projet est concernee par l'alea faible du PPRi en vigueur depuis 2022 sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Ce PPRI a ete approuve en 2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Un equilibre delai/remblai est recherche mais n'est jamais parfait. Dans tous les cas, il est necessaire de realiser des purges des mauvais materiaux qui devront etre evacues.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Un equilibre delai/remblai est recherche mais n'est jamais parfait. Dans tous les cas, il est necessaire de realiser des purges des mauvais materiaux qui devront etre evacues.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Le projet utilisera la terre vegetale presente sur site pour les plantations et fera appel a des materiaux de carrieres pour les besoins en remblai.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le reseau AEP passe a 75 m de la parcelle
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	La parcelle sera deboisee sur environ 0,5 ha.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	La parcelle est en partie (en bordure Est) sur une zone agricole du PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est concerne par la zone inondable d'alea faible du PPRi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☑	☐	Le projet peut etre sujet aux gites larvaires, un cahier des charges et un suivi des travaux est impose aux entreprises par le maitre d'ouvrage et le maitre d'oeuvre pour veiller aux risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase travaux travaux, il y aura des engins de chantier. En phase d'exploitation les allers et venues des habitants engendreront des flux de deplacement supplementaire.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En phase chantier, le projet sera source de bruit du aux engins de chantier (pelle, compacteur, camions, ...) mais les entreprises devront respecter les legislations en vigueur sur le sujet
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	En phase exploitation le projet sera source de bruit selon les horaires de sortie des habitants.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	En phase chantier, du compactage est necessaire a la bonne mise en oeuvre des materiaux. Ce compactage est source de vibration mais sur une aire restreinte autour de l'engin de compactage
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Afin de respecter la reglementation un eclairage sera mis en place notamment au niveau du parking et des logements. Les seuils de luminosite en fonction des heures de la nuit seront respectes
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le projet en phase travaux et en phase explotation engendrera des rejets dans l'air. les seuils reglementaires seront respectes.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Le projet engendrera des rejets pluviaux et d'eaux usees
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les EU seront traitees. Les eaux pluviales seront acheminees vers les bassins de retention.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le projet est source d'effluents d'eaux usees. Differentes options sont etudiees pour le choix du systeme d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le projet engendrera des dechets non dangereux et inerte lies aux travaux et a l'exploitation. En phase travaux, les cahiers des charges des entreprises prevoiront la mise en oeuvre de bennes a ordures et le tri des dechets. En phase exploitation, l'amenagement sera muni de poubelles et un ramassage regulier des dechets sera effectue au meme rythme que les quartiers alentours.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situe a 500 metres par la route de la ZAC Saint-Maurice

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une declaration loi sur l'eau sera depose a la suite du cas par cas presentant les dispositions prisent vis-a-vis des eaux pluviales et des eaux usees selon rubriques R.214-1_2.1.5.0.) et R.214-1_2.1.1.0.).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase travaux, les entreprises auront un cahier des charges precis visant a reduire au maximum les impacts : bruit, flux de vehicules, poussiere, etc. Un controle en cours d'execution sera assure. Les eaux de ruissellements seront gerees en phase chantier par le biais de canalisations et fosses permettant la decantation des MES avant d'etre dirigees vers le milieu recepteur. En phase etude, le plan de masse a ete travaille pour prendre en compte : les acces, la desserte des reseaux et les risques eventuels. L'amenagement des espaces verts sera reflechie pour travailler les lisieres. Les clotures seront choisies pour permettre la libre circulation des eaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du positionnement geographique du projet et de l'integration des risques au stade du plan de masse, le projet ne nous semble pas necessiter la realisation d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom BITIER

Prénom Wendy

Qualité du signataire Assistant charge d'affaires hydraulique / environne

À Remire-Montjoly

Fait le 07-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)